

Ouverture de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794), Jean-Jacques de Bréard-Duplessys

Citer ce document / Cite this document :

Bréard-Duplessys Jean-Jacques de. Ouverture de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794),. In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 624;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14737_t1_0624_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 27 Prairial An II

(Dimanche 15 Juin 1794)

Présidence de ROBESPIERRE

BRÉARD occupe le fauteuil (1).

La séance est ouverte à onze heures.

Un membre du comité des dépêches donne lecture de la correspondance.

1.

La société populaire de Rivesaltes (2) fait part à la Convention nationale qu'elle a célébré, dans le temple de la Raison, une fête en l'honneur du général Dagobert; elle jure de nouveau la mort des tyrans et des traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

2.

La société populaire de Stenay, département de la Meuse, envoie extrait de son procès-verbal du 20 floréal, qui contient les détails de la fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de l'inauguration d'un temple à la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (4).

[P.V. de la fête du 20 prair. II] (5).

Le cortège assemblé en la maison commune, les autorités réunies, la garde nationale étant sous les armes, on s'est mis en marche à deux heures après midi.

La marche s'est ouverte par un détachement de la garde nationale à la tête de laquelle se trouvoit une musique bien ordonnée, suivaient ensuite les bustes de Marat, le Pelletier et Challier, portés par trois membres de la société republicaine, suivoient aussi trois nymphes entrelacées par un ruban tricolore, pour marquer l'union et la fraternité; venoient ensuite

deux chars, sur l'un étoient trois citoyennes représentant la raison, la sagesse et la liberté, chacune avoit l'attribut qui lui étoit propre; sur le second étoit une autre citoyenne avec ses enfants dont un étoit à la mamelle représentant la fécondité; douze autres citoyennes vêtues de blanc ayant toutes une ceinture tricolore une couronne et une écharpe de feuilles de chesne, entouraient les deux chars. Venoient ensuite les autorités constituées, chaque membre ayant sa décoration particulière, les membres de la société populaire; la marche étoit fermée par tous les citoyens de l'un et l'autre sexe et un autre détachement de la garde nationale, le reste badoit en haie.

La marche ouverte, la musique s'est fait entendre, et les citoyennes accompagnant les chars, alternaient par des couplets patriotiques, dont le refrain, étoit répété par tout les assistants.

On s'est ainsi rendu sur la place de la liberté, où la marche s'est suspendue pour chanter autour de l'arbre une hymne patriotique.

Déla au temple de la raison où les bustes de Marat, le Pelletier et Challier ont été placés aux pieds de la déesse de la liberté; les quatre déesses allégoriques se sont ensuite placées, chacune dans leur rang, toujours environnées des autres citoyennes. Les chansons et la musique qui durant tout le temps de la marche n'avoient pas discontinuées se sont alternativement fait entendre pendant un quart d'heure.

Un membre de la société republicaine a fait ensuite un discours dans le quel il a terrassé le fanatisme, mis à découvert les fourberies des prêtres, et développer avec l'énergie que demandoit le sujet, les avantages du gouvernement republicain.

Le discours fini, tous les membres de la société populaire ont prêté chacun séparément le serment d'être fidèle à la République une et indivisible, de maintenir l'égalité et la fraternité, de porter haine immortelle aux tyrans et de dénoncer avec courage les ennemis de la chose publique; tous les citoyens et citoyennes ont prêtés ensuite le même serment tous ensemble. Les chants ont recommencés et se sont terminés par des cris réitérés de vive la République, vive la Montagne, vive la Convention.

On est sorti du temple, dans le même ordre, les chars et tout le cortège ont parcouru toutes les rues de la commune; on s'est rendu de nouveau autour de l'arbre de la liberté où l'on a

(1) Mon., XX, 737.

(2) Pyrénées Orientales.

(3) P.V., XXXIX, 297. B⁴ⁿ, 28 prair. (1^{er} suppl¹).

(4) P.V., XXXIX, 297. B⁴ⁿ, 29 prair. et 3 mess. (1^{er} suppl¹); C. Eg., n° 669.

(5) D XXXVIII/3 doss. XLVII, XLIX.